

**N°21-10-078**

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 7 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. OBERT), Président, suite à la convocation en date du 29 septembre 2021.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames COFFIN H. ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à D. BRUSSELLE) ; BACQUET J.

**Absents :**

Madame TAVERNE M.H.

Monsieur Cédric AMMEUX est élu secrétaire.

**OBJET : BUDGET "OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LUMBRES" – REGIE DE RECETES – SAISON CULTURELLE 2022 – FIXATION DES TARIFS**

**Rapporteur : Joëlle DELRUE**

Dans le cadre de la saison culturelle intercommunale 2022, afin de pouvoir organiser efficacement la billetterie et les réservations gérées par l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres, en dehors des spectacles déjà inclus dans les budgets du RAM (spectacles de Noël et de rentrée/fin d'année), il est proposé de déterminer le tarif pour chaque spectacle, privilégiant l'accessibilité des spectacles aux collégiens/lycéens (financé par les collèges/lycées), aux jeunes de moins de 18 ans, aux demandeurs d'emploi de la CCPL ainsi qu'aux familles.

Depuis 2019, la gratuité des spectacles et proposées excepté pour le concert de la Saint-Patrick compte tenu de l'importance du plateau technique.

Il est ainsi proposé de prolonger pour 2022 ces choix et de les intégrer à la régie de l'Office de tourisme :

- **Concert de la Saint-Patrick : 4€ par adulte / gratuit** pour les moins de 12 ans
- **Tous les autres spectacles : gratuit**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

